

**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 FEVRIER 2023**

Convocations envoyées le : 01 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint Martin Le Beau légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à Saint Martin Le Beau, sous la présidence de Monsieur SCHNEL, Maire,

**Etaients présents** : Mesdames et Messieurs BROCHARD, BRAULT, MOULIN, POIRIER, BERGER, DEMAISON, GIRAUD, PEGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, BOISAUBERT, PIGÉ.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Julie FILLEAU	à M. Jacques BRAULT
-------------------	---------------------

**Absents non représentés** : M. Alain SCHNEL, Mme Joëlle PINNEAU, Mme Eliane PLOUZEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Michel UHART,

**Président de séance** : M. Alain SCHNEL ayant quitté la salle, Madame Danielle BROCHARD préside la séance pour cette délibération.

**Secrétaire de séance** : Mme Christine POIRIER

**DELIBERATION 2023-004 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Les opérations de l'exercice 2022, retracées dans le compte administratif du budget principal, se présentent comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF - SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2022**

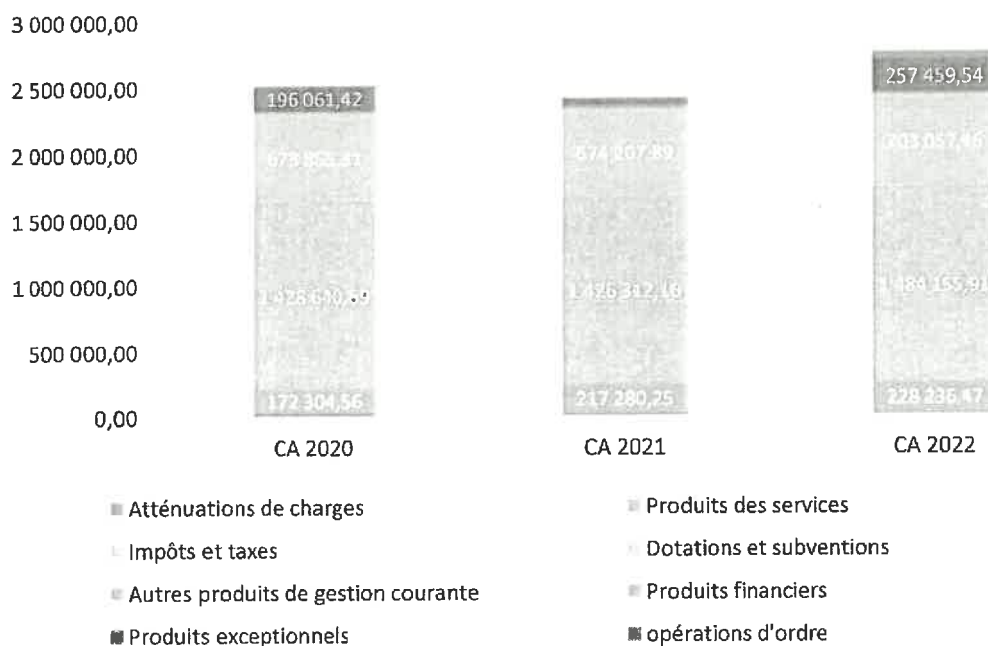
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Voté 2022	CA 2022	RECETTES	Voté 2022	CA 2022
014 Atténuation de produits	500,00	0,00	013 Atténuations de charges	20 000,00	21 207,65
011 Charges à caractère général	831 200,00	762 081,95	70 Produits des services	206 000,00	228 236,47
012 Charges de personnel	1 179 250,00	1 165 431,09	73 Impôts et taxes	1 492 425,00	1 484 155,91
65 Autres charges	150 850,00	150 169,19	74 Dotations, subventions et participations	691 492,00	703 057,46
66 Charges financières	23 000,00	17 706,61	75 Autres produits de gestion courante	18 100,00	22 069,53
67 Charges exceptionnelles	6 300,00	4 534,64	76 Produits financiers	5,00	5,60
68 Dotations aux provisions	7 072,00	5 071,61	77 Produits exceptionnels	12 000,00	257 459,54
042 Opérations d'ordre	25 000,00	319 691,78	042 opérations d'ordre	10 000,00	58 859,68
022 Dépenses imprévues	10 000,00	-	002 Résultats reportés	1 346 830,00	1 346 830,00
023 Virement à la section d'investissement	1 563 680,00	-			
<b>TOTAUX</b>	<b>3 796 852,00</b>	<b>2 424 686,87</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>3 796 852,00</b>	<b>4 121 881,84</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Voté 2022	CA 2022	RECETTES	Voté 2022	CA 2022
001 solde d'investissement reporté	252 866,47	252 866,47	001 solde d'investissement reporté		
			1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	381 652,95	381 652,95

N°	Opérations	3 537 208,08	483 170,29	Virement de la section de			
011	VOIRIE	98 787,20	36 913,49	021	fonctionnement	1 563 680,00	
102	BATIMENTS SCOLAIRES	94 008,06	51 622,69	013	Subventions	1 032 366,60	139 253,99
103	MATERIELS MOBILIERS GYMNASE-EQUIPEMENTS	35 583,64	18 387,68	010	FCTVA + Taxe d'aménagement	220 000,00	208 820,32
105	SPORTIFS	12 253,00	11 641,01	024	Cessions	335 000,00	
106	MAIRIE	212 173,73	69 071,03	016	Emprunts + cautions reçues	750 800,00	800,00
1016	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	51 801,93	2 754,34				
1017	SALLES COMMUNALES	613 391,15	128 753,24				
1018	ESPACES VERTS	117 050,09	67 576,34				
1019	CIMETIERE	9 500,00	3 721,93				
1020	ENFANCE JEUNESSE	20 000,00					
1024	EGLISE	19 376,80	18 125,78				
1025	ACQUISITION DE TERRAINS	10 000,00	360,00				
1027	POLE ASSOCIATIF	2 233 282,48	74 242,76				
1028	BUGET PARTICIPATIF	10 000,00					
<b>Hors opérations</b>		<b>193 370,00</b>	<b>231 090,73</b>				
1641	Remboursement d'emprunt	151 700,00	151 502,61				
041	opérations patrimoniales d'ordre	29 970,00	20 028,44	041	opérations patrimoniales d'ordre	29 970,00	20 028,44
040	opérations d'ordre	10 000,00	58 859,68	040	opérations d'ordre	25 000,00	319 691,78
204	Subventions versées	1 700,00	700,00				
<b>TOTAUX</b>		<b>3 983 444,55</b>	<b>967 127,49</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>4 338 469,55</b>	<b>1 070 247,48</b>

## A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

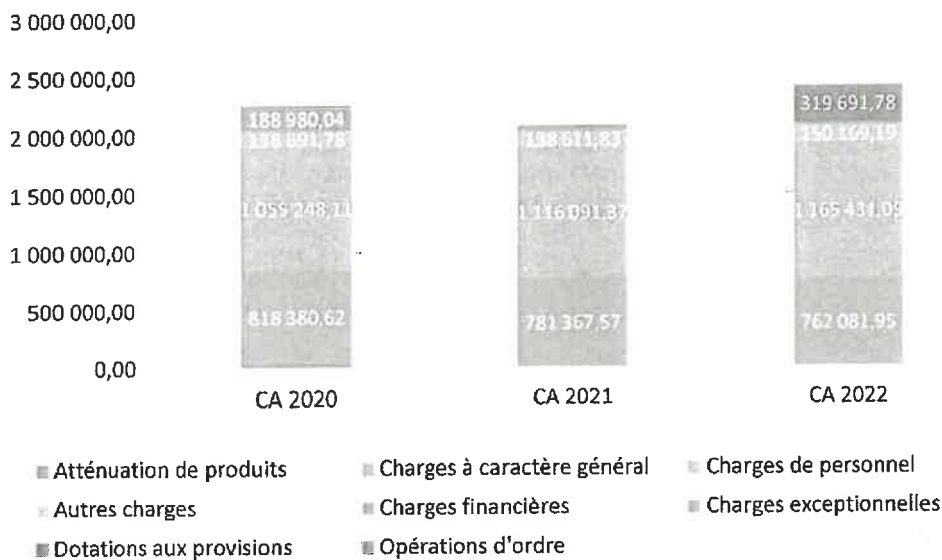
### 1- Evolution des recettes de la section

Les recettes totales de la section s'établissent en 2022 à 2.775.051,84 € (hors résultats 2021 reportés).



## 2- Evolution des dépenses de la section

Les dépenses totales de la section s'établissent à 2.424.686,87 €, dont 319.691,78 € de dépenses d'ordre (dotations aux amortissements et opérations comptables liées à la cession du bâtiment de la charcuterie).



Conformément à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, la répartition des dépenses liées aux indemnités des élus est précisée :

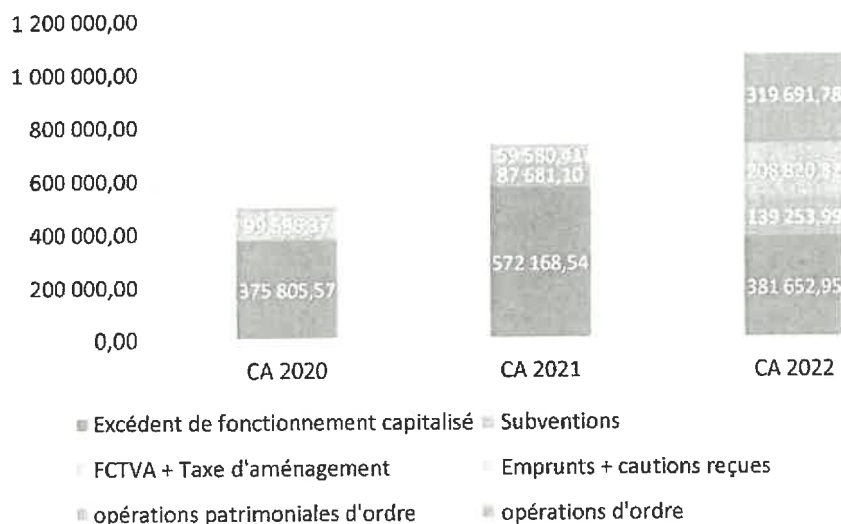
	Montant total pour 2022
6531 – indemnités	70.769,12 €
6533 – cotisations de retraites	3.704,20 €
6534 – cotisations de sécurité sociale – part patronale	7.114,67 €
65372 - cotisation au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	45,74 €

Ces dépenses correspondent aux indemnités du maire, des 5 adjoints au maire et du conseiller municipal délégué.

## B – SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- Evolution des recettes de la section

Les recettes d'investissement s'établissent en 2022 à un total de 1.070.247,48 € (hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023, pour un montant de 1.344.278,90 €).

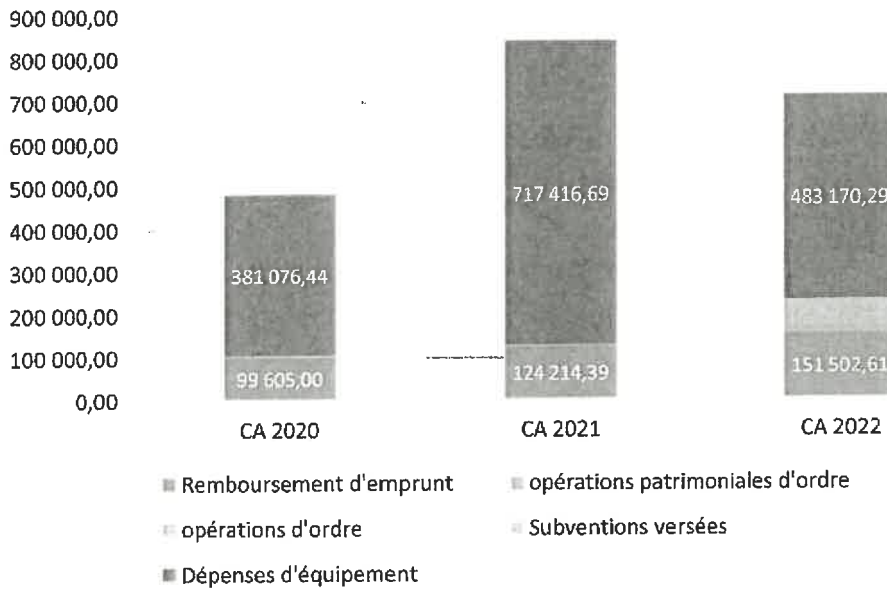


En complément, il convient de noter qu'un total de 1.344.278,90 € est constaté en restes à réaliser et sera reporté sur l'exercice 2023. Ce montant est composé de 750.000 € d'emprunt souscrit en 2022, non mobilisé au 31/12/2022, et de 594.278,90 € de subventions notifiées par les cofinanceurs pour les projets d'investissements.

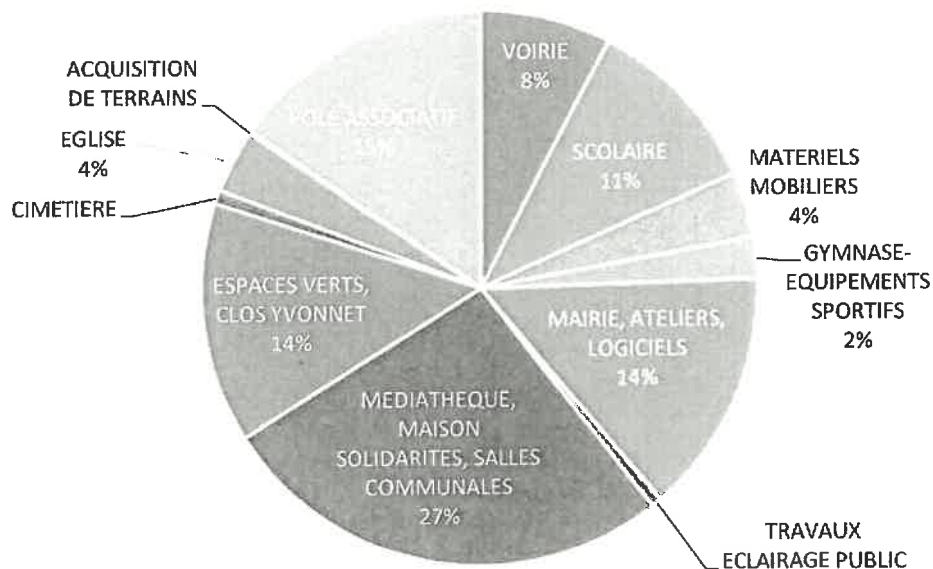
Le montant important de dépenses d'ordre correspond aux opérations comptables liées à la cession du bâtiment de la charcuterie

## 2- Evolution des dépenses de la section

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2022 à 714.261,02 € (hors résultats 2021 reportés, et hors restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023 pour un montant de 900.678,41 €).



Les dépenses d'équipement payées en 2022 se répartissent de la façon suivante, au sein des opérations votées :



**C – RESULTAT D'EXECUTION 2022**

Au global, on constate donc un résultat excédentaire de 706.351,43 € pour l'ensemble des opérations 2022, toutes sections confondues et y compris l'affectation 2021 au compte 1068.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2021, on constate au 31 décembre 2022 un résultat de clôture excédentaire de 1.800.314,96 € (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement.

Après affectation des résultats, cet excédent sera intégré à l'exercice 2023 dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Monsieur Alain SCHNEL, maire, ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Alain SCHNEL, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour),

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux présentés dans ce document.

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

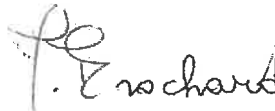
**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget communal tels que résumés par le tableau détaillé dans la présente délibération pour l'exercice 2022.

Saint-Martin-le-Beau, le 09/02/2023  
Pour extrait certifié conforme

  
Le secrétaire de séance,  
Christine POIRIER



La présidente de séance,  
Danielle BROCHARD



ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	